



La Boîte à Je - 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable à compter du 01/01/2025

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de fourniture des prestations par La Boîte à Je. Elles sont mises à disposition sur simple demande ou téléchargeables via notre site internet. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

Clause n° 1 : Objet et Champ d'Application

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre La Boîte à Je et ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou financeurs. Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées, sauf accord spécifique. Toute commande ou signature d'un contrat implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations sont exprimés en euros et nets de TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts (TVA non applicable). La Boîte à Je se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les prestations seront facturées au tarif en vigueur au moment de la validation de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et Ristournes

Les tarifs peuvent inclure des rabais ou ristournes applicables selon les prestations. Ces réductions seront spécifiées dans les devis ou bons de commande.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.



Clause n° 5 : Modalités de Paiement

Les paiements peuvent être effectués par :

- Chèque (à l'ordre de La Boîte à Je) ;
- Virement bancaire (IBAN : FR76 1027 8072 6600 0209 4570 282 – Crédit Mutuel).

Conditions spécifiques :

- Prestations individuelles : Paiement dans un délai de 30 jours après la prestation.
 - Stages et sessions collectives : Paiement à la commande, ou au plus tard 1 semaine avant la date de début. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'annulation après ce délai, sauf pour des raisons exceptionnelles (maladie grave, décès – justificatif requis).
-

Clause n° 6 : Retard de Paiement

Tout retard de paiement entraîne :

- Une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal (article L.441-10 du Code de commerce).
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

Passé un délai de 15 jours après mise en demeure, La Boîte à Je se réserve le droit de résilier la commande et de demander des dommages et intérêts.

Clause n° 7 : Clause de Réserve de Propriété

La Boîte à Je conserve la propriété des supports pédagogiques jusqu'au règlement intégral des sommes dues. Toute reproduction ou diffusion non autorisée est strictement interdite.

Clause n° 8 : Livraison

La livraison correspond à l'exécution complète et formelle des prestations. Les délais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent entraîner d'indemnités en cas de retard raisonnable. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par écrit, sous 5 jours ouvrés après la prestation.



Clause n° 9 : Force Majeure

La responsabilité de La Boîte à Je ne pourra être engagée en cas d'événements de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, pandémies, etc.) conformément à l'article 1218 du Code civil.

Clause n° 10 : Protection des Données à Caractère Personnel

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre des prestations.

Droits des clients :

- Accès, rectification, suppression des données.
- Réclamation auprès de la CNIL en cas de non-respect de leurs droits.

Les données issues des bilans et des formations sont conservées pendant 3 ans, et celles en lien avec le bilan Potentialis 7 ans dans un espace sécurisé, puis anonymisées.

Clause n° 11 : Confidentialité

Tous les documents, informations et supports échangés dans le cadre des prestations restent confidentiels et ne peuvent être diffusés sans l'accord écrit des parties.

Clause n° 12 : Tribunal Compétent

Tout litige relatif aux présentes CGV est soumis au droit français. En cas d'échec d'une résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

Fait à Genay, le 1er Janvier 2025

Juliette Bertier
Dirigeante de La Boîte à Je

